



FICHE RECAPITULATIVE DES PIÈCES À FOURNIR
(en trois exemplaires)

- Curriculum vitae du responsable scientifique
- Autorisation du (ou des) propriétaire(s) du terrain spécifiant la ou les parcelles concernées et précisant, dans la mesure du possible, le lieu de dépôt provisoire et la destination définitive du matériel archéologique qui sera découvert.
- En cas de protection au titre des Monuments historiques ou des Sites, accord de l'autorité compétente (CRMH ou DIREN)
- Fiche financière.
- Photocopie du contrat d'assurance couvrant les risques encourus par le responsable de l'opération, les membres du personnel du chantier (salariés ou bénévoles) et les visiteurs de passage, à adresser au Service régional de l'archéologie dès réception de l'autorisation et au plus tard une semaine avant le début de l'opération.

Plans à joindre

- Extrait de carte au 1/25 000 ou de plan de ville indiquant la localisation du site.
- Extrait du plan cadastral avec indication des zones de fouilles.